



# GRANDS PRIX FONDATION DES FEMMES 2023

COMBATTRE LES VIOLENCES SEXISTES  
À LA RACINE :  
*ÉDUCUER, PRÉVENIR, SENSIBILISER*

---

## Notice de présélection

Les projets présélectionnés après cette première phase recevront un formulaire de candidature plus détaillé pour l'instruction de leur projet.

### **Intention**

En France, le sexisme stagne à un niveau inacceptable, infusant tous les domaines et franges de notre société. L'égalité tarde à advenir avec des conséquences souvent dramatiques sur la vie des femmes et un niveau de violences qui se maintient.

Si les dernières années ont vu des progrès incontestables pour les droits des femmes dans les politiques publiques françaises et une conscientisation relative des inégalités par les françaises et français (93% estiment que les femmes et les hommes ne connaissent pas le même traitement dans au moins une des sphères de la société (93%<sup>1</sup>), la situation réelle des femmes n'évolue que très peu. Du postulat de l'infériorité des femmes sur les hommes découle un ensemble de manifestations des plus anodines aux plus violentes, qui perdurent : 110 femmes ont été victimes de féminicides en 2022, 213 000 femmes sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur conjoint ou ex-conjoint et 94 000 femmes sont victimes de viol ou de tentative de viol chaque année.

Présentées souvent à tort comme des "fléaux" qui pourraient être évités, des "faits divers" causés par des fous inconnus ou des "dramas de l'intime" qui ne regardent que celles qui les subissent, les violences faites aux femmes sont en réalité profondément liées aux inégalités entre femmes et hommes et aux représentations qui les sous-tendent. Le continuum des violences, c'est-à-dire le lien entre sexisme ordinaire, stéréotypes, blagues et les suites qu'ils

---

<sup>1</sup> HCE, rapport annuel 2023 sur l'état des lieux du sexisme en France



entraînent en matière de domination et de violences est encore très peu perçu dans notre société<sup>2</sup>.

Banalisés, euphémisés, les actes sexistes quotidiens en deviennent acceptables ou relativisés, le phénomène structurel refusé, les individus non concernés. Pourtant, si le sexisme existe, c'est qu'il bénéficie à une certaine partie de la population. Tant qu'il perdure, les inégalités et les violences continueront de marquer la vie des femmes.

Cinq ans après #MeToo, les ripostes anti-féministes se multiplient, les mouvements masculinistes se renforcent et leur agressivité également. Le sentiment de persécution personnelle des hommes et leurs revendications augmentent : 4 hommes sur 10 considèrent que l'on "s'acharne sur les hommes" et 33 % des hommes pensent que le féminisme menace la place et le rôle des hommes dans la société en 2022<sup>3</sup>. Le backlash<sup>4</sup> ou retour de bâton conservateur et viriliste face aux avancées féministes récentes est alarmant et s'organise, notamment en ligne.

En effet, si les réseaux sociaux ont fait fleurir #MeToo, le pouvoir viriliste, qui a été ébranlé par internet, s'en est emparé très fortement pour riposter et faire reculer les idées féministes et les féministes elles-mêmes, de manière organisée et professionnalisée. Les raids numériques, les pratiques de doxxing et le harcèlement ciblé sont doublés d'une propagande masculiniste massive et méthodique, souvent très bien financée et leurs perpétrateurs (en grande majorité des hommes<sup>5</sup>) bénéficient d'une impunité en ligne. Permises par les plateformes et les algorithmes, la promotion de contenus misogynes, antiféministes et radicalisés influence directement les jeunes générations : 65% des femmes de moins de 35 ans déclarent avoir déjà subi des cyberviolences et d'autant plus les femmes les plus vulnérables, issues de groupes minorés ou en situation de handicap<sup>6</sup>. Les garçons et les hommes de moins de 35 ans sont également plus nombreux à exprimer des opinions sexistes et ont des pratiques plus violentes que leurs aînés : près d'1/4 d'entre eux estiment qu'il faut parfois être violent pour se faire respecter<sup>7</sup>.

Plus que jamais, il est nécessaire d'intervenir à la racine pour lutter contre les violences et le sexisme à long terme et dès le plus jeune âge. Les actions de prévention et de sensibilisation à l'école, la lutte contre les stéréotypes et la tenue des enseignements

---

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Le "backlash" est un concept développé par Susan Faludi en 1991 dans son ouvrage *Backlash : la guerre froide contre les femmes* décrivant le retour de bâton faisant suite aux avancées féministes dans les années 1970. Depuis, il s'est démocratisé pour décrire les réactions des parties conservatrices et masculinistes de la société face aux progrès des droits des minorités et en particulier ceux des femmes.

<sup>5</sup> Féministes contre le cyberharcèlement, *Cyberviolence et cyberharcèlement : état des lieux d'un phénomène répandu*, 2021

<sup>6</sup> Féministes contre le cyberharcèlement, *Cyberviolence et cyberharcèlement, le vécu des victimes*, 2022

<sup>7</sup> HCE, rapport annuel 2023 sur l'état des lieux du sexisme en France



obligatoires sur l'éducation à la sexualité et à la vie affective doivent être garantis. Ceux-ci doivent se poursuivre dans les sphères professionnelles, culturelles, sportives, sur l'espace public et en ligne pour modifier les représentations et réguler les comportements les plus violents.

En œuvrant au côté des associations qu'elle soutient, la Fondation des Femmes s'engage à poursuivre son action pour lutter efficacement contre les discriminations multiples que subissent les femmes et pour combattre le sexisme dès ses fondements, de ses manifestations les plus ordinaires à ses manifestations les plus radicales.

Nous sommes fières de présenter ces Grands Prix 2023, l'aboutissement de la générosité de nos donateur.ice.s, nos mécènes, de l'implication de nos bénévoles et du travail de l'équipe salariée de la Fondation des Femmes. Les prix remis permettront de récompenser financièrement, de valoriser et de rendre visibles les solutions existantes et les innovations développées par les associations pour lutter, éduquer, prévenir et sensibiliser contre le sexisme et ses conséquences. Les prix se répartissent en trois catégories qui ont été construites en lien avec le Conseil Scientifique de la Fondation des Femmes composé d'associations de terrain à même de nous conseiller sur les besoins les plus criants. Notre ambition est de donner aux associations les moyens nécessaires à la mise en œuvre de leur action et de leur expertise auprès des femmes qui en ont besoin et pour un changement de société de long terme.

## **Description des catégories**

*Attention choisissez bien la catégorie à laquelle vous souhaitez candidater. Chaque association ne peut déposer qu'un seul projet dans une seule catégorie.*

La Fondation des Femmes sera particulièrement sensible, dans sa sélection, aux actions qui bénéficient aux femmes subissant de multiples facteurs de discrimination ou de vulnérabilité, qu'ils soient liés à leur identité ou à leur lieu de vie.

Les projets de terrain intégrant une dimension de recherche, d'enquête ou d'étude permettant de mieux comprendre le lien entre sexisme et inégalités seront pris en considération dans l'Appel à projets. Parce qu'ils sont utiles pour alerter et sensibiliser le plus grand nombre sur les problématiques des femmes en situation de vulnérabilité mais qu'ils ne peuvent se dissocier de leur réalité, une partie des fonds de la subvention de ces projets pourra être utilisée pour l'accompagnement des femmes concernées.



## **CATÉGORIE 1 : Stéréotypes, rôles sociaux, lutte contre les violences et la radicalisation masculiniste**

### **Combattre les violences virilistes à la source**

*Les violences faites aux femmes sont ancrées dans les mentalités. Face à la recrudescence des violences et à la montée des dérives masculinistes organisées, il faut donner les moyens aux associations de renforcer la lutte contre les violences et d'éliminer les stéréotypes sexistes dans la vie quotidienne, en ligne et dans les médias, ainsi que dans toutes les sphères publiques.*

*La Fondation des Femmes, dans un tel contexte, vise par cet axe à financer les initiatives :*

- *qui permettent d'éduquer, de prévenir et de sensibiliser contre les stéréotypes de genre, les inégalités femme / homme et les violences faites aux femmes auprès de tous types de publics, notamment les plus jeunes en milieu scolaire, carcéral, sportif, culturel, dans l'espace public, etc.*
- *qui permettent de construire des réponses et ripostes féministes efficaces aux discours et stratégies masculinistes en ligne et hors ligne, de protéger et d'accompagner les victimes de cyberharcèlement sexiste et de cyberviolences*
- *qui permettent de sensibiliser plus particulièrement sur la question des masculinités auprès des hommes et des garçons dans le cadre d'une approche féministe*

*Cette liste n'est pas exhaustive.*

## **CATÉGORIE 2 : Violences économiques et administratives, précarité et égalité professionnelle**

### **Réduire les inégalités économiques et la précarité des femmes au long terme**

*Inégalités professionnelles, stéréotypes, répartition inégale du travail domestique, situations de monoparentalité, situation de migration, retraites : les facteurs cumulatifs de précarisation des femmes ont la peau dure et ce tout au long de la vie des intéressées. Pour lutter contre les situations de pauvreté et de vulnérabilité des femmes, dans cette catégorie la Fondation des femmes souhaite soutenir les initiatives qui permettent :*

- *de renforcer la présence des femmes dans les secteurs stratégiques où elles sont particulièrement sous-représentées (numérique, transition énergétique, agriculture, etc.) par des actions sur le plan de l'éducation, de l'orientation, de la sensibilisation et ce dès le plus jeune âge*
- *de lutter contre le sexisme et les violences sexuelles dans le milieu professionnel, notamment dans les secteurs majoritairement masculins par la sensibilisation, la formation, le développement de bonnes pratiques et d'une culture de l'égalité au travail*
- *de favoriser l'autonomie des femmes et de leurs éventuels enfants en luttant contre les discriminations multiples pour leur garantir des conditions de vie dignes*

*Cette liste n'est pas exhaustive.*



### **CATÉGORIE 3 : Santé, droits sexuels et reproductifs**

**Favoriser l'éducation à la vie sexuelle et affective, l'accès à la santé des femmes et l'accès aux droits sexuels et reproductifs**

*Le droit des femmes à disposer librement de leur corps est celui qui est le plus attaqué par les mouvements anti-féministes, précisément parce qu'il est la condition de tous les autres. Face aux difficultés et aux inégalités d'accès à l'information, à leurs droits (notamment le droit à l'IVG) et aux soins pour les femmes, en particulier pour les femmes les plus précaires, il est nécessaire de renforcer les capacités des associations œuvrant pour une amélioration de l'accès aux soins pour toutes. Pour que chaque personne puisse faire des choix éclairés sur sa santé et sa sexualité, puisse avoir accès à une information claire et objective et pour moins de violences sexistes et sexuelles et de discriminations, cet axe vise à soutenir :*

- *les initiatives visant à promouvoir la liberté des femmes à disposer de leur corps et à combattre les discours anti-choix ;*
- *les initiatives d'éducation, de prévention et de sensibilisation à l'égalité femme / homme et à la vie sexuelle et affective, notamment auprès des jeunes ;*
- *les initiatives qui favorisent l'émergence d'une culture égalitaire et féministe des sexualités et déconstruisent l'imaginaire sexiste qui les impregnent actuellement*

*Cette liste n'est pas exhaustive.*

### **Calendrier**

#### 1. Phase de candidature

Appel à projets **du 10 mai au 2 juin 2023**.

Les projets présélectionnés seront recontactés pour la deuxième phase de sélection avec un dossier de candidature plus approfondi.

#### 2. Sélection définitive

Appel à candidatures pour les projets présélectionnés **du 19 juin au 30 juin 2023**.

Choix des projets : **Autour du 20 juillet 2023**

Résultats : **24 juillet 2023**

#### 3. Remise des prix

A la Cité Audacieuse au 9 rue de Vaugirard, 75006 Paris, le **20 septembre 2023**



FONDATION  
DES FEMMES

## Procédure de sélection



## Critères d'éligibilité

- NON LUCRATIF : La Fondation des Femmes finance uniquement les projets portés par des associations loi 1901, des fondations, des ONG, ou toute autre structure à **but non lucratif**.
- DROITS DES FEMMES : La Fondation des Femmes finance uniquement des structures dont la mission est **exclusivement dédiée** à la promotion des droits des femmes (promotion de l'égalité femmes-hommes, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, développement de la santé des femmes...). Ainsi, ne peuvent pas être financées des structures plus généralistes dont une partie de leur activité est dédiée à cette mission.
- FRANCE : La Fondation des Femmes ne peut financer que des associations françaises dont les projets sont menés en France (métropolitaine et Outre-Mer).
- Les organismes ne peuvent présenter qu'un projet aux Grands Prix.
- Les organismes déjà soutenus par la Fondation des Femmes peuvent candidater de nouveau.
- Les organismes peuvent présenter un nouveau projet, un projet déjà en cours, ou même l'ensemble des activités de l'association si cela correspond à une catégorie. Des frais de fonctionnement peuvent être pris en charge.



**FONDATION  
DES FEMMES**

- La Fondation des Femmes accepte autant de financer intégralement un projet que d'être co-financier.
- Cet appel à projet ne finance pas les projets non-associatifs ou individuels (les projets personnels, les voyages, les projets étudiants, les bourses, les créations d'entreprise, les séjours d'études, les stages, les thèses et les mémoires universitaires...), les projets ayant un but promotionnel ou publicitaire, les associations à caractère religieux ou affiliées à un parti politique.
- Il est possible de présenter un projet en partenariat avec d'autres associations, en le précisant dans la question portant sur les partenaires. Un partage de la dotation pourra être discuté avec les porteur.euse.s de projet s'il est lauréat.

### **Critères de qualité des demandes :**

- **Identification claire des bénéficiaires** (directes et indirectes) et de leur profil.
- **Impact du projet** et intérêt pour le bien commun.
- **Effet de levier et pérennité** : le financement de la Fondation des Femmes étant ponctuel, une attention particulière sera portée à la capacité du projet de se développer et de se pérenniser grâce à notre soutien. Par exemple, l'intégration d'une recherche-action au projet permettant de faire la preuve de la méthode et ainsi décrocher de nouveaux partenariats pour assurer la pérennisation du projet.
- **Degré d'innovation** : la Fondation des Femmes accorde une attention particulière aux projets innovants se saisissant de nouvelles problématiques et de nouveaux outils afin de toujours mieux agir pour les droits des femmes. Cela ne signifie pas forcément un nouveau projet, il est possible de démontrer le degré d'innovation d'un projet déjà existant et s'adaptant à la situation actuelle.
- **Suivi et évaluation** : dans une démarche de transparence, il nous est important de pouvoir suivre et évaluer la mise en œuvre et le succès d'un projet et ainsi de pouvoir communiquer clairement à nos donateur.rice.s sur les projets que nous soutenons. Des objectifs et indicateurs de résultats efficaces et pertinents sont donc indispensables.
- **Modèle économique stable et adapté au projet** : la structure doit être en mesure de porter le projet financièrement.
- **Cohérence et complémentarité** par rapport aux actions et aux valeurs de la Fondation des Femmes.
- **Travail en partenariat** : la coopération entre associations et autres acteurs sociaux est cruciale pour la Fondation des Femmes; une attention particulière sera portée à l'ancrage du projet dans l'écosystème associatif.



## **Dotation**

Vous pouvez solliciter un soutien de **25 000 ou de 50 000€**. Ce soutien financier pourra s'étaler sur 12 à 24 mois selon les besoins des projets et un échéancier prévisionnel.

## **Comment déposer une demande :**

Merci de remplir le formulaire de candidature pour la présélection : [lien vers le formulaire](#)  
(ou copier le lien : <https://forms.gle/JkXgWTiDuEqU5bNz8>)

Les formulaires de candidature détaillés seront envoyés aux projets présélectionnés.  
Pour toute question : [grandprix@fondationdesfemmes.org](mailto:grandprix@fondationdesfemmes.org)